LYCÉE FRANÇAIS JEAN-MERMOZ DAKAR - SÉNÉGAL

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Service de Direction

Dakar, le 26 mai 2020

Dossier suivi par :
Alain Lizé
Proviseur

Note d'information aux parents d'élèves

Protocole de réouverture de l'établissement

Madame, Monsieur, chers collègues,

Son Excellence l'Ambassadeur après avoir consulté largement (Conseils des Etablissements, sondage des familles...), tenant bien entendu compte des éléments de l'allocution du Président de la République du Sénégal du 11 mai, a soumis un protocole au MEAE et à l'AEFE.
Le MEAE et l'AEFE ayant rendu leurs avis, et validé ce protocole, l'établissement rouvrira le 02 juin.
Bien entendu, cette situation est réversible si les conditions sanitaires venaient à se dégrader d'ici le 4 juillet 2020, date de fin d'année scolaire.

Vous trouverez ci-dessous les modalités relatives à l'organisation de cette réouverture :

Objectif pédagogique :

Vu la période de l'année et la proximité des conseils de classes et des examens, les objectifs seront nécessairement différents d'une reprise dans une autre temporalité.
Il s'agira de préparer l'année prochaine, de profiter des faibles effectifs pour faire le point et de centrer cette période sur des activités d'approfondissement, de remédiation et pour les élèves de première à préparer l'oral du baccalauréat de français.

Il apparaît également nécessaire d'aider les élèves, qu'ils soient en présentiel ou à la maison, à préparer, dès maintenant, la rentrée de septembre prochain.
Aussi il est nous est demandé d'établir un bilan personnalisé des acquisitions de chaque élève, un point en visio-conférence serait sans doute pertinent pour certains enfants.
Sur cette base, des outils et activités de révision individualisés leurs seraient alors recommandés afin de leur permettre d'engager les révisions nécessaires pendant les vacances.

Classes concernées :

- Réouverture en présentiel : CM2, 3ème, 1ère et terminale.
- Les autres niveaux de classe resteront en EAD selon les modalités actuelles.

Modalités d'accès et de circulation dans l'établissement :

- Transports scolaires :

Vu le faible nombre d'élèves à même de devoir prendre le bus, la société nous informe que **les transports scolaires ne pourront pas être assurés** pour des raisons économiques.

- Entrée / Sorties :

a) L'entrée et la sortie des élèves se fera exclusivement par l'impasse Ouakam (pas d'entrée ni de sortie côté sud).
b) Interdiction de rentrer sans masque dans l'impasse Ouakam. Un point de contrôle sera fait par la société de gardiennage et une signalétique d'information (banderole) sera mise en place.
c) Les élèves entrent par le portail nord et suivent une chaîne de désinfection des mains (gel hydoalcoolique) et de contrôle de température (thermo flashs), puis avancent seuls jusqu'au parvis. Des AED seront présents pour faciliter l'entrée et aider les élèves à respecter ce processus.
Les élèves de CM2 entreront dans la cour du 1er degré par le parvis.
d) Une information préalable sera faite aux élèves et aux familles sur ce processus et invitera à la responsabilité individuelle et collective, notamment sur la voie publique (impasse Ouakam).

- Circulation dans l'établissement :

a) Un sens de circulation sera mis en place pour circuler dans l'ensemble de l'établissement avec une signalétique ad hoc. Un sens précis de montée ou descente des escaliers est prévu.
b) Un marquage au sol dans les coursives sur les 6 premiers mètres de chaque entrée de salle sera positionné afin de rappeler aux élèves la nécessaire distanciation physique.
c) Le déplacement vers la sortie se fera bras tendus pour le 1er degré, afin de respecter les distances.

Organisation pédagogique :

- Horaires :
  - CM2 : 7h45 - 12h20 (pas de cours le mardi après-midi).
  - Second degré : horaires habituels selon emploi du temps des élèves.

Prérentrée :
Vu le peu d'élèves potentiellement présents une prérentrée des enseignants est prévue les mardi 02 et mercredi 03 juin. La reprise effective des cours se fera le 04 juin pour les groupes A et le 05 juin pour les groupes B. Le principe d'alternance sera revu le vendredi en fonction des effectifs constatés. L'accès à l'établissement pour les enseignants est maintenu la semaine du 25 mai selon les horaires habituels sur cette période. L'accès au

service de reprographie ou l'utilisation des dupli copieurs ne sera cependant possible qu'à partir du 28 mai.

- Principe d'alternance :
  - CM2 : fonctionnement par moitié de classe en alternance deux jours / deux jours avec mercredi réservé au télétravail. La première moitié de classe viendra les lundis et mardis. La deuxième moitié de classe viendra les jeudis et vendredis.
    Pour le premier degré, ce principe sera revu à la fin de la première semaine de fonctionnement en fonction de l'effectif réel constaté.
  - Second degré : fonctionnement par moitié de classe in situ une semaine sur deux, ce qui implique une moitié de classe à la maison en « télétravail » selon des modalités adaptées (cf. plus loin).
    Ce principe pourra être revu en fonction de l'effectif réel constaté le vendredi 05 juin

  - Particularité de l'enseignement de l'EPS :
    - 1er degré : pas d'EPS.
    - 2nd degré : il n'y aura pas de séances de piscine et le fonctionnement sera adapté selon un protocole conforme aux préconisations du MEN ou en salle.

  - Particularité de l'enseignement des sciences et technologies :
    - Il n'y aura pas de travaux pratiques (afin de ne pas échanger de matériel entre élèves). Seul l'enseignant pourra être amené à réaliser des manipulations sur la paillasse professeur.
- En salle de classe :
  - Afin d'éviter le plus possible le brassage des élèves, chaque classe se verra attribuer une salle (hors cours en salles spécialisées).
  - La distance physique, rendue possible par le faible nombre d'élèves devra être respectée dans chaque salle sous la responsabilité de l'enseignant.
  - Du gel hydro alcoolique sera placé dans chacune des salles de classe.

- Récréations :
  - CM2 : les récréations se dérouleront normalement vu le peu d'élèves.
    Un passage aux toilettes est prévu selon planning particulier. 1 espace WC sera identifié pour chaque classe.

  - 2nd degré :
    - Une récréation pour tous les élèves aux horaires habituels : sensibilisation à la distanciation physique et aux gestes barrières sera faite.
    - Les points de vente snacking seront multipliés suivant le protocole

Ansamble.
- Les surveillants seront présents massivement dans ces espaces
- Une Zone fumeur élève sera internalisée, délimitée et strictement réservée aux lycéens. Elle sera placée sous surveillance et sera distincte de la zone fumeur personnels de l'établissement. (Autorisation ponctuelle et exceptionnelle).
- Une sensibilisation des élèves sur le nombre maximum d'élèves dans les espace WC sera faite (+ signalétique).

- Pause méridienne, restauration scolaire (second degré) :
  - Les élèves ne seront pas autorisés à sortir de l'établissement. Les familles devront donc prévoir le pique-nique. La restauration scolaire est également ouverte.
  - Afin de permettre davantage de distanciation physique et d'augmenter l'espace disponible lors des repas du 2nd degré.

- Prévention / Sensibilisation des élèves :
  - La première heure de reprise des cours sera consacrée à la prévention. Un document vous sera proposé afin de faciliter ce temps particulier permettant aux élèves de revenir si besoin en était sur les gestes barrières et de s'approprier les nouvelles modalités de fonctionnement de l'établissement.
  - Le document de prévention sera également envoyé préalablement aux familles.

- Rôle des parents :
  - Rappeler les gestes barrières et les règles d'hygiène à leur enfant.
  - Fournir à l'enfant deux ou trois masques en tissus lavables.
  - Fournir à l'enfant une boite de lingette désinfectante pour ses besoins personnels.
  - Vérifier la température de l'enfant le matin et le soir.
  - Ne pas envoyer l'enfant en classe s'il présente des symptômes décrit dans le protocole infirmerie.

- Dispositif de continuité pédagogique en faveur des élèves non présents pour cause d'alternance :
  - CM2 :
    - Le travail à effectuer sera déposé sur la plateforme.
  - Second degré :
    - 1 semaine sur 2 la semaine où les élèves restent chez eux, un travail à la maison sera donné par les enseignants aux élèves à faire en autonomie.
    - L'enseignement à distance ne pourra pas s'organiser selon la forme actuelle. Il n'y aura donc pas de pas de suivi zoom obligatoire.

- <u>Dispositif de continuité pédagogique en faveur des élèves non présents sur le territoire</u> :
  - <u>CM2</u> :
    - Travail déposé sur la plateforme et visioconférences organisées par classes le mercredi.
  - <u>Second degré</u> :
    - Liaison avec le professeur principal.
    - Liaison Pronote pour le cahier de texte et les devoirs mais il ne pourra y avoir d'enseignement à distance tel que proposé dans sa forme actuelle.

Bilan pédagogique individuel :

Comme indiqué dans le protocole validé par les autorités, à partir du bilan fait en conseil de classe, et afin de préparer la rentrée de septembre, les élèves et plus particulièrement ceux n'ayant pas complétement acquis les compétences attendues, pourront se voir proposer un programme de révision pour l'été.

Le Proviseur	La Proviseure Adjointe	Le Proviseur Adjoint	La Directrice
A. LIZE	A. BLANC	D. DESSENS	S. VANROOSE